AVIS PUBLIC

Prenez avis que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra le 19 septembre 2022 à 19h30 au lieu ordinaire des délibérations sise au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en faisant parvenir ses commentaires ou objections par écrit à l'attention de la greffière-trésorière, et ce, avant le 19 septembre 2022. Les commentaires peuvent être transmis par la poste ou déposés en personne au bureau de la Municipalité à l'adresse suivante : 80, rue Principale, Ste-Christine-d'Auvergne (Qc) GOA 1A0. Les commentaires peuvent également être transmis par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec.

Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 909 521 situé en bordure de la rue des Ronces

La demande de dérogation mineure n° 2022-9 est déposée afin de permettre :

• La construction d'une résidence dont la façade ne serait pas parallèle à la ligne de rue ainsi que la construction d'un garage isolé qui serait implanté dans la cour avant, au lieu d'être implanté en cour latérale ou arrière.

Le projet déposé ne respecte pas certaines dispositions du Règlement de zonage n° 186-14. Le tableau ci-dessous résume la demande ainsi que les normes s'y rapportant :

CONSTRUCTION VISÉE	ARTICLE (RÈGL. Nº 186-14)	NORME	DÉROGATION DEMANDÉE
Résidence unifamiliale	6.1.2	La résidence doit être implantée de manière à ce que sa façade soit parallèle à la ligne de rue et orientée en direction de celle-ci.	La résidence serait implantée avec un angle de 62 degrés avec la ligne de rue.
Garage isolé	7.2.2	L'implantation du garage isolé doit se faire dans les cours latérales et arrière uniquement.	Le garage isolé serait implanté principalement dans la cour avant.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 2 SEPTEMRE 2022.

July Bédard

Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 2 septembre 2022 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 2 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

July Bédard

Directrice générale, greffière-trésorière